

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 144

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parce qu'elle n'a pas été suffisamment bon médecin et n'a pas su choisir pour son enfant une nourrice bien portante ! D'ailleurs, il faut bien se rendre compte que le nombre d'années durant lesquelles les devoirs maternels sont vraiment très absorbants est relativement limité, et que si l'exercice de la profession peut être difficile durant ces quelques années, le moment où ces difficultés tombent d'elles-mêmes arrive généralement assez vite pour que la femme soit encore à cette époque de sa vie en pleine activité.

(A suivre).

D^r L. GOURFEIN-WELT.

Réduction des armements par entente internationale

Lettre adressée aux Présidentes des Sociétés affiliées à l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes.

Il m'a été demandé par la Ligue des Femmes électorales, qui a remplacé l'Association nationale américaine pour le Suffrage des Femmes, de vous communiquer la résolution que vous trouverez ci-après, qui a été votée lors d'une des sessions de cette Ligue spécialement consacrée au sujet de la réduction des armements par entente internationale.

En effet, les femmes de mon pays sont intensément préoccupées par le problème de mettre fin à la guerre par une réduction graduelle des armements dans toutes les nations.

Votre pays est membre de la Société des Nations, qui s'est engagée à travailler à la réduction des armements, et qui a nommé une Commission spéciale pour s'occuper de ce problème. C'est pourquoi votre travail doit être accompli dans le même sens que celui de vos propres délégués à la S. d. N.

Mais le gouvernement des Etats-Unis ayant décliné, comme vous le savez, d'adhérer à la Société des Nations, nous ne pouvons, nous femmes américaines, travailler de même que vous. Et pourtant nous croyons que notre pays a le devoir de ne pas décourager le mouvement international en faveur du désarmement par son silence ou son inaction, et notre but est d'éveiller l'opinion publique au désir que le gouvernement américain participe d'une façon ou d'une autre à ce grand mouvement mondial. La Conférence convoquée par le président Harding dans le but de réduire les armements navals est un commencement.

Si les femmes du monde entier se groupaient avec la détermination de mettre fin à la guerre, il n'y aurait plus de guerre. Aussi croyons-nous que les femmes de tous pays doivent insister de façon très ferme et très persévérante dans leurs demandes de désarmement, faute de quoi les hommes trouveront toujours des excuses pour s'y dérober.

La Ligue des Femmes électorales ne vous demande pas davantage de fonder pour cela de nouvelles organisations que d'inscrire de nouvelles activités à votre programme. Mais nous croyons que sa propagande serait grandement aidée si vous pouviez lui manifester l'intérêt que prennent les femmes de votre pays à la question du désarmement;

bataires qui travaillent, et ainsi d'étape en étape, on parviendrait à la reconnaissance des droits politiques complets aux femmes. Telle est du moins l'opinion qui prévaut dans le Comité Central, et que n'a point eu à discuter l'Assemblée. En revanche, elle a entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport d'une des déléguées au Congrès des Anciens combattants et mutilés de guerre qui se tenait justement simultanément au nôtre à Clermont, rapport qui a signalé que, dans de nombreux départements, les Associations de veuves de guerre s'allient au mouvement suffragiste. Si bien que M^{me} Planet a réussi à faire adopter par le Congrès des Anciens combattants un vœu en faveur du vote des veuves de guerre qui aura sans doute son poids.

...Les adieux et les cartes d'adresse se sont échangés. Le prochain Congrès aura lieu à Paris, plus accessible, paraît-il aux déléguées de province, peut-être à Versailles, au printemps 1923. Toute fin est mélancolique. Mais celle-ci, même ne fût-elle pas égayée des perspectives d'un revoir, clôt de trop belles journées, trop d'impressions de cordiale fraternité pour ne pas être éclairée de la lueur dorée des beaux souvenirs.

E. GD.

c'est pourquoi nous vous envoyons cette résolution avec l'espoir et le souhait qu'elle rapproche un peu plus les suffragistes du monde entier autour de la réalisation d'importance capitale du plus grand problème mondial de l'heure actuelle.

(Signé) Carrie CHAPMAN CATT, présidente.

Texte de la résolution votée par l'Assemblée des délégués de l'A. S. S. F., le 27 mai à Neuchâtel

Considérant que, durant la grande guerre, les femmes de tous les pays ont souffert la pire détresse économique et d'indignités angoissées,

considérant qu'une autre guerre mondiale mettrait en péril la civilisation elle-même,

nous vous demandons de la façon la plus pressante de vous joindre à nous pour soutenir le principe de la réduction des armements par entente internationale, afin que les femmes soient unies de toutes parts dans ce mouvement en faveur de la paix future, de la prospérité et du bonheur du monde.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Communication du Comité Central.

1. Dans sa séance du 28 mai, le Comité Central a constitué son Bureau de la façon suivante: Présidente: M^{lle} Emilie Gourd (Genève); vice-présidente: M^{lle} B. Bunzli (St-Gall); secrétaire de langue française: M^{me} William Perrenoud (Tavannes, Jura bernois); secrétaire de langue allemande: M^{lle} G. Gerhard (Bâle); trésorière: M^{me} A. Leuch (Berne).

2. Le Comité Central rappelle à toutes les personnes que cela peut intéresser que l'Assemblée de Neuchâtel a voté une modification aux statuts instituant des *membres individuels* de l'Association. Par conséquent, toute personne adhérent au principe du suffrage féminin et habitant une région où il n'y a pas de Section de l'A. S. S. F. peut devenir membre individuel et recevoir, de ce fait, les communications, circulaires, etc., de l'Association, correspondre avec le Comité Central, etc. La cotisation est de 4 fr. par an. Les membres individuels ont accès et voix consultative aux Assemblées générales de l'Association.

La Présidente: EMILIE GOURD.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Très jolie Assemblée générale annuelle, le 17 juin, malgré le temps frais et pluvieux, qui ne permit pas de jouir comme l'an passé des beaux ombrages du Parc des Eaux-Vives, et Assemblée très nombreuse, beaucoup de visages nouveaux prouvant l'extension qu'a prise notre Association depuis la votation populaire, le chiffre total de ses membres, tant actifs qu'adhérents, dépassant actuellement 800. Après le rapport présidentiel, qui a montré comment pas une minute le Comité élu en automne n'a été découragé par la tâche de patiente propagande qui lui incombe, on a adopté les comptes, tant ceux de l'Association que ceux de la votation populaire, qui sont maintenant bouclés, sans laisser un sou de déficit, grâce à l'administration du trésorier, M. Martin Naef. — M^{me} Chapuisat, démissionnaire pour cause de surcroît d'occupations, a été remplacée dans le Comité par M^{me} Binet-Revillod. — Après un très joli compte-rendu, présenté par M^{me} Preis, de l'Assemblée de Neuchâtel, et des paroles engageantes de la présidente annonçant le Cours de vacances, l'Assemblée a encore entendu un court rapport introductif de M. Nogarède sur le point I. de la résolution votée à Neuchâtel: *payement d'impôts et suffrage féminin*, et après un échange de vues, a voté à l'unanimité la résolution dont on a trouvé le texte plus haut, et qui a été envoyée au Conseil d'Etat, au président du Département des Finances, et à la presse. Au cours de cet échange de vues, il a été relevé que si, comme dans les autres cantons, les lois genevoises d'impôts prescrivent que, même séparés de biens, le mari et la femme payent communément leurs impôts, il n'en est pas toujours ainsi pour les impôts communaux, qui sont perçus séparément pour la femme et pour le mari: ceci ouvrant la porte à des démarches intéressantes pour les suffragistes, du point de vue qui nous occupe. — Après deux heures si bien remplies, le thé servi par petites tables, dans une atmosphère de gaieté et de cordialité, a apporté une détente bienvenue, et une vente aux enchères des derniers gâteaux, conduite par un professeur à l'Université, a non seulement provoqué de beaux rires, mais encore versé une jolie petite somme à la caisse.

E. GD.

ROYAL

Téléphonez au
Stand 70.03

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D^r ALFRED-VINCENT, 10

SALLE POUR NOCES ET LUNCH pouvant contenir 100 personnes.
Vaste terrasse ombragée .. Jeux divers .. Piano